

JEAN JACQUES ROUSSEAU, PRÉCURSEUR DES DROITS DE L'HOMME*JEAN-JACQUES ROUSSEAU, PRECURSOR OF HUMAN RIGHTS*

Geneviève lacono

Maitre de Conférences HDR à la faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Lyon 2. Directrice du master Droit de l'Homme et Directrice du Diplôme Universitaire Droit des étrangers de l'Université Lyon 2.

RÉSUMÉ

La conception de Rousseau sur l'éducation a fait l'objet d'une réception très controversée. Au-delà des débats sur les postures pédagogiques, l'originalité de son approche est de proposer une vision intégrée des droits de l'homme en articulant les principes de liberté, d'égalité et de dignité. En cela il préfigure l'architecture moderne des droits de l'homme. De plus l'articulation proposée par Rousseau – certes de manière implicite – des droits civils et politiques et des droits économiques sociaux et culturels, annonce les notions d'indivisibilité et d'universalité fondatrices de la vision contemporaine des droits de l'homme.

MOTS-CLES: Droits de l'homme ; droit à l'éducation ; indivisibilité des droits de l'homme ; Liberté ; Égalité ; Dignité

ABSTRACT

Rousseau's conception of education was the subject of a very controversial reception. Beyond the debates on pedagogical postures, the originality of its approach is to propose an integrated vision of human rights by articulating the principles of freedom, equality and dignity. In this he prefigures the modern architecture of human rights. Furthermore, Rousseau's articulation of civil and political rights, and economic, social and cultural rights, implicitly announce the notions of the indivisibility and universality of the contemporary vision of human rights.

KEYWORDS : Human rights ; Education rights; Indivisibility of Human rights; Freedom; Equality; Dignity

“O Homme de quelque contrée que tu sois, quelles que soient tes opinions écoute, voici ton histoire”. Cette histoire qui peut se lire à travers les lignes d'une œuvre immense et diversifiée inscrit l'Homme dans sa commune humanité¹. Cette commune humanité que Rousseau décrit sous la forme d'un paysage composite et éclectique est celle qui conduit l'Homme de l'état de nature à la vie en société. Cet itinéraire intellectuel est indissociable de la vie de Rousseau, de ses origines sociales, de ses frustrations et de ses interrogations. « *Tout se tient . . . Tout est dans mon caractère et ce bizarre et singulier assemblage a besoin de toutes les circonstances de ma vie pour être dévoilé,* » nous dira-t-il dans ses Confessions.

A cause sans doute de sa passion et de son caractère tourmenté où se mêlent des impressions personnelles à une vision politique, la pensée de Rousseau a souvent été présentée sous un mode systématique et parfois très simplifiée. Si le mythe du bon sauvage, si la prise en compte de l'effet corrupteur de la société, puis la théorie du Contrat social lui ont valu le succès que l'on sait, parce que largement diffusé dans les manuels scolaires, cette renommée n'a pas épargné son auteur de nombreuses caricatures. On le sait, les ennemis de Rousseau furent nombreux. Les uns mettent en cause la sincérité de sa pensée, d'autres sa sensibilité incompatible avec une démarche rationnelle et intellectuelle, d'autres enfin soulignent son manque de cohérence entre sa propre vie et sa posture philosophique. Ce chantre de l'éducation n'a-t-il pas abandonné ses propres enfants ? Certes, il justifiera l'abandon à l'hospice des Enfants Trouvés, les 5 enfants qu'il a eus de Thérèse Levasseur. L'explication qu'il donne de son geste dans les Confessions réside dans la crainte de voir ses enfants mal élevés par la famille de sa compagne mais aussi sa confiance dans l'éducation proposée par l'institution des Enfants Trouvés. « *S'il n'existait pas pour eux un asile, je ferais mon devoir et me résoudrais à mourir de faim moi-même plutôt que de ne les pas nourrir.* »²

Voltaire s'emparera de cet abandon pour développer une critique très acerbe de Rousseau, qui servira de justification à tous ses détracteurs pour ne pas dépasser cette contradiction et les dispenser de pénétrer dans les subtilités de sa pensée. Face aux défis que représente cette œuvre foisonnante, comment prendre en compte ces postures souvent paradoxales ? Comment se départir du malentendu et discerner l'essentiel dans une pensée intuitive et poétique et souvent en marge des idées convenues de son temps ? Je me suis replongée récemment dans une lecture plus assidue de Rousseau, et j'ai pu en mesurer toute la richesse. Et c'est quelques unes de ces découvertes que je voudrais vous faire partager maintenant. M'imprégnant peu à peu de cette œuvre passionnée, en dehors de tout esprit de système, de cette pensée en perpétuelle

¹ Jean Starobinski, Jean Jacques Rousseau, La transparence et l'obstacle, Tel Gallimard. 2012, P 339.

² Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, les classiques de la philosophie, le livre de Poche.

construction, je tenterai d'en dévoiler les intuitions. Déambulant dans l'œuvre de Rousseau, je m'appuierai principalement sur le Contrat social, l'Emile et le Discours sur l'Origine et les Fondements de l'Inégalité parmi les Hommes, pour tenter de répondre à la question posée comme titre à cette communication. En quoi la pensée de Rousseau peut-elle être considérée comme précurseur d'une vision moderne des droits de l'homme ?

Mon propos s'organisera en deux mouvements, chacune des séquences étant consacrée à une intuition de Rousseau. La première intuition repose sur la représentation que se fait l'auteur des principes de liberté, d'égalité et de dignité qui préfigure l'architecture moderne des droits de l'homme. La seconde intuition renvoie à la manière dont Rousseau articule de manière, certes encore implicite, les droits civils et politiques et les droits économiques sociaux et culturels. Ce sont notamment les notions contemporaines d'indivisibilité et d'universalité fondatrices de la vision contemporaine des droits de l'homme qui se profilent en filigrane dans l'œuvre de Rousseau.

I UNE REPRÉSENTATION MODERNE DES PRINCIPES DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ ET DE DIGNITÉ

Je vous propose de traverser « un triple portique », pour pénétrer lentement et progresser dans une pensée qui conduit à l'affirmation de ce qui préfigure une vision moderne des Droits de l'Homme.³ C'est en m'en appuyant sur son discours sur l'Inégalité que Rousseau considère comme « son ouvrage de la plus haute importance sur le plan philosophique » que l'on peut mettre en lumière son raisonnement sur les fondements de l'inégalité entre les hommes. L'enchaînement logique de sa pensée repose sur la mobilisation des concepts de liberté, de propriété et d'égalité qui se répondent les uns les autres et qui sont déterminants pour façonner ses convictions politiques.

A. Le premier portique est le passage de l'Etat de nature à la société civile

La liberté est pour Rousseau un bien plus grand que la vie. L'exercice de la liberté s'inscrit dans l'obéissance à la loi que l'on s'est donné soit même. Cette philosophie de la liberté conçue comme un acte volontaire et créateur est très moderne dans son inspiration puisqu'elle est sous-tendue par des valeurs éthiques que l'individu décide de s'appliquer à lui-même. Cette liberté est reconstruite dans un ordre social imposé par le dépassement obligé de l'Etat de nature qui a subi une altération progressive. Les raisons qui ont conduit à cette dévalorisation de l'état de nature sont essentielles à comprendre car elles sont à l'origine du lien que fait Rousseau entre propriété et naissance de l'inégalité entre les hommes. C'est une véritable dramaturgie qui se joue sur la scène de

³ Jean Starobinski, Jean Jacques Rousseau, La transparence et l'obstacle, Tel Gallimard.

l'humanité que Rousseau décrit avec beaucoup de minutie dans son discours sur l'origine de l'inégalité qui veut être une histoire de l'homme. Sa méditation sur les opérations de l'âme humaine se déroule en plusieurs actes.

Acte 1. L'homme dans l'Etat de nature est bon. Il est dépourvu de vices, notamment l'orgueil et la vanité lui sont étrangers. Il est par nature solitaire, il est apolitique, il est pré-moral, il est pré – raisonnable».

Acte 2. L'humanité de l'homme est le fruit d'une évolution historique qui le conduit de manière transitoire à rompre avec l'équilibre de l'état de nature qui se trouve très affaibli par l'apparition de la vanité et de l'orgueil qui sont à l'origine de la possession , cause de toute les inégalités. Un état de violence s'instaure qui met totalement par terre l'équilibre de l'état de nature. *« Le premier qui ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eut point épargnés au genre humain, celui qui arrachant les pieux on comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits de la terre n'est à personne. Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient ; car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont plus naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain. Il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. »⁴*

Acte 3. La société civile devient absolument nécessaire pour restaurer un équilibre social. Ce dernier n'intervient qu'à une étape très tardive du processus de construction de l'être social et il repose sur le fameux contrat social. L'enjeu du contrat social est de transformer les possessions de fait en propriété légitime. Là encore sa vision la propriété, qui présente pour Rousseau un caractère profondément ambivalent, préfigure une conception très moderne. Pensée comme une condition de la liberté, celle-ci est à l'origine des plus criantes inégalités, ce qui conduit aux pires atteintes à la dignité des personnes. Rousseau sur ce point présente un point de vue décalé. Il s'attachera à faire une distinction tout en nuance entre le droit de propriété nécessaire à l'organisation sociale et l'idée de propriété qui conduit à la violence sociale. Ce qui est en cause, ce n'est pas la propriété elle-même, mais la perversion de la nature humaine lorsque l'homme devient propriétaire. Là est le danger car la tentation est grande pour celui qui possède de vouloir davantage ce qui est la cause de tous les maux et de tous les vices. Le contrat social entérine légalement un système parfaitement inégalitaire et donc parfaitement injuste. Pourtant, malgré le défaut qui caractérise le fondement originel de son existence, il est absolument nécessaire pour le maintien de la sécurité collective qui est le garant de

⁴Discours sur L'origine de l'inégalité parmi les hommes, op.cit. p 107.

la liberté. Par ailleurs, bien que structurellement inégalitaire dans son fondement, l'adhésion au contrat social qui transforme l'homme naturel en citoyen, est le garant d'une nouvelle égalité librement consentie par tous dans le mécanisme de la volonté générale.

B. Le deuxième portique consiste dans l'articulation entre la vie personnelle et sa conception politique.

La contribution de Rousseau à la pensée juridique est intimement liée à sa situation sociale et c'est en tant qu'homme du peuple, pauvre au demeurant, obligé de gagner son pain, qu'il écrit le plaidoyer des sans droits qui revendiquent leurs droits. « *Je suis pauvre et quand le pain sera prêt à me manquer, je ne sais pas de moyen plus honnête d'en avoir, que de vivre de mon propre ouvrage.* »⁵ Rousseau est un homme blessé dans son humanité. /.../

Mais parce qu'il est lui-même un homme de rien, il a pu avoir le privilège de tout comprendre. Cet Homme, étranger à tous les corps constitués, se fait le porte parole des humiliés, des offensés. Il s'érige en interprète de tous ceux que l'ordre social, tant à Genève qu'en France, a condamné à vivre dans la situation d'étrangers. Si la valeur de l'Homme ne réside pas dans la situation matérielle et le statut social mais s'exprime dans ses sentiments, il n'y a plus de privilèges ou de prérogatives qui comptent, et la justification de l'inégalité entre les Hommes devient beaucoup plus fragile.

Deux types d'inégalités peuvent être dégagés : une inégalité naturelle ou physique qui résulte de la condition naturelle de l'homme aux prises avec des différences des âges, de santé des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme. Mais une autre inégalité, beaucoup plus choquante aux yeux de Rousseau, concerne l'inégalité morale ou politique parce qu'elle est « autorisée par une convention » et « *qu'elle réside dans les différents privilèges, dont quelques uns jouissent au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux ou même de s'en faire obéir.* »⁶

Le raisonnement de Rousseau ne consiste pas à nier ces inégalités naturelles somme toutes inévitables, mais largement réparties entre tous, il consiste au contraire à s'appuyer sur elles pour réfléchir à la mise en œuvre d'une égalité morale. L'égalité morale ne consiste pas selon lui à un système arithmétique, selon lequel une règle unique devrait s'appliquer à des hommes qui ne sont ni égaux ni identiques, mais elle est une égalité anti – niveleuse qui est respectueuse des différences personnelles de chacun. On pressent dans ces propos les prémices de la notion d'équité et même de la discrimination positive qui sera au 20^e siècle une nouvelle manière de penser la notion de justice.

Outre le sentiment d'être incompris de ses contemporains, une révolte inspire ses

⁵ Annales J.J Rousseau, citées dans Starobinski op.cit p : 221.

⁶ Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité. Op.cit p. 133

propos. « *Dans quelque obscurité que j'aie pu vivre, si j'ai pensé plus et mieux que les Rois, l'histoire de mon âme est plus intéressante que celle des leurs* » Il dénonce le fait que dans la société d'Ancien Régime, si l'on n'est pas Prince, Seigneur ou Evêque, on n'a aucune chance d'être reconnu. Une quête infinie de reconnaissance traverse l'œuvre de Rousseau. La reconnaissance se vit sous l'angle psychologique et subjectif qui préfigure la reconnaissance des droits subjectifs. En effet, Rousseau veut non seulement être reconnu comme « une âme exceptionnelle » un esprit « hors du commun », mais il veut exister comme un homme simple, sans quartier de noblesse, qui jouit de la plénitude de ses droits. Mais quels sont ces droits ? Ils s'organisent autour de trois valeurs intimement liées qui sont la liberté, l'égalité et la dignité.

C. Le troisième portique s'ouvre sur le lien entre Liberté, Egalité et dignité qui sont des valeurs indissociables pour Rousseau

Ce qui fait de Rousseau un précurseur d'une vision moderne des droits de l'Homme, résulte sans doute de son mode de pensée très intégrée qui l'amène à envisager dans une même cohérence la liberté, l'égalité et la dignité. En cela il préfigure la reconnaissance des droits subjectifs, eux mêmes reliés aux droits objectifs qui doivent, sous peine d'illégitimité, reconnaître, garantir et assurer effectivement les droits fondamentaux de la personne humaine. Ces trois valeurs fondatrices de la nature humaine l'amène par exemple à condamner avec force l'esclavage. Le chapitre IV du contrat social est entièrement consacré à cette question de l'esclavage. « Ainsi, de quelques sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien. » Ces mots esclavage et droit, sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement. « *Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs (...)* Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'Homme. »⁷

Et Rousseau de conclure le livre I^{er} du Contrat social ainsi : « *cette remarque doit servir de base à tout le système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondateur substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et le droit.* »⁸

On retrouvera cette idée clairement exprimée dans la DDH de 1789 article 1^{er} « les hommes naissent libres et égaux en droit. » La DUDH de 1948 fonde le statut existentiel de l'homme comme intouchable au nom d'un principe inhérent à la nature humaine : la dignité La DUDH sera complété par le Protocole international des droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) dont on peut percevoir quelques intuitions annonciatrices dans la pensée de Rousseau.

⁷Rousseau, Du contrat social, chapitre IV, de l'esclavage, Le livre de poche, p. 73.

⁸Rousseau, Du contrat social, op.cit p. 88.

2 INDIVISIBILITÉ, UNIVERSALITÉ ET INTERDÉPENDANCE DES DROITS DE L'HOMME :

Ces trois concepts sont au cœur de la vision contemporaine des droits de l'homme. Et là encore Rousseau apparaît comme un précurseur dans la représentation même si son apport ne se trouve pas encore totalement formalisé. Pour bien comprendre sa contribution, quelques précisions s'imposent en préalable.

A. Une vision intégrée du système des droits de l'homme

Pendant très longtemps, il était de coutume de présenter les droits civils et politiques dits de la première génération par opposition aux droits de la deuxième génération qui recouvraient principalement les DESC. Cette distinction se justifiait par une logique qui respectait scrupuleusement l'apparition des différents textes. Les droits civils et politiques, qualifiés de droits –libertés étaient le produit de la révolution américaine et française alors que les DESC, considérés comme des droits créance faisaient leur apparition après la seconde guerre mondiale. Cette présentation est aujourd'hui vivement critiquée car elle fragilise le fondement même des droits de l'homme. En effet, l'ensemble des droits qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels proviennent tous du même principe fondateur qui est la dignité humaine et qui s'expriment dans de multiples variations.

La notion d'indivisibilité peut être considérée comme la garantie de la cohérence du système. L'universalité, quant à elle, définit la qualité du sujet individuel, qui en lui-même dispose de droits fondamentaux. C'est sur ce sujet que l'œuvre de Rousseau prête sans doute le plus à discussion, notamment quand il s'agit de comprendre son positionnement à l'égard des femmes. Une interrogation constante traverse l'interprétation du rapport que Rousseau entretient avec les femmes. Est-il misogyne, est-il féministe ? Les femmes sont –elles incluses dans ce principe d'universalité des droits de l'homme, sont –elles exclues ? Les deux visions sont possibles, et les interprétations sont très contrastées. Si l'on s'en tient à l'Emile, notamment au livre V, les propos de Rousseau ne semblent guère enclins à promouvoir une égalité entre les hommes et les femmes. Il préconise en effet pour la femme une vie au foyer et ne semble pas très favorable à leur permettre ni un accès à la culture, ni à la citoyenneté. Mais dans d'autres parties du texte, les propos sont plus nuancés et c'est l'accession à la citoyenneté des femmes qui se trouvent questionnée dans sa vision universelle des droits de l'Homme. Quant à la notion d'interdépendance dans la mise en œuvre des différents droits, celle-ci implique des obligations croisées entre tous les acteurs civils et politiques. Or, c'est sur le principe de l'articulation entre les principes d'indivisibilité, d'interdépendance et d'universalité que s'organise, ce qu'on appellera beaucoup plus tard, le système intégré des droits de l'homme qui est déjà présent en filigrane dans l'œuvre de Rousseau. Une lecture synchrone du Contrat social et de l'Emile laisse

apparaître les indices de cette cohérence entre les droits civils et politiques et le droit de l'éducation. De même, sa vision de la nature et son positionnement religieux, en lien direct avec les droits civils préfigure ce qui sera plus tard le droit de l'environnement et le principe de laïcité.

B. Le contrat social et l'Emile: deux œuvres intimement liées au service de deux droits indissociables

Le Projet éducatif de Rousseau a fait l'objet de multiples controverses. On a notamment reproché à Rousseau sa vision de l'éducation très libertaire, et d'avoir laissé à l'enfant toute liberté pour qu'il puisse s'épanouir. Mais on lui a aussi reproché sa vision autoritaire. En fait, les deux courants pédagogiques peuvent s'attribuer la paternité de l'Emile comme fondatrice de leur posture éducative et c'est en cela que Rousseau est intéressant. Je ne rentrerai pas ici dans ce débat ; mais j'insisterai plutôt sur la finalité poursuivie par Rousseau dans l'acte d'éducation. La dimension de l'autobiographie est essentielle pour comprendre le positionnement de Rousseau. Issu d'un milieu très modeste, il s'est formé « sur le tas » comme on dirait aujourd'hui, autant par l'expérience que par les livres. Cette approche pragmatique explique sa relation distanciée aux intellectuels de son temps, et sans doute de manière symétrique l'accueil plus que réservé que suscite son œuvre à son époque. Le but de l'éducation pour Rousseau est que l'Homme devienne pleinement Homme. La culture et l'éducation sont un levier essentiel de l'émancipation, un moyen pour l'Homme d'accéder au rang de la dignité. Rousseau propose en effet une vision de l'enfant et de l'éducation totalement nouvelle. Il ne s'agit plus de voir dans le premier un adulte en miniature ni un réceptacle pour accueillir le savoir des grands, mais un être humain à part entière avec des goûts, des désirs et des façons de penser et de sentir, propres à chaque âge de son existence.

On pressent dans nombre de ses propos décrivant le respect, l'attention et l'écoute dues à l'enfant, les prémices de la convention internationale des droits de l'enfant.⁹

On perçoit donc un lien inséparable entre la vision rousseauiste de l'éducation et le politique. Il est illusoire selon lui de vouloir élever librement un homme libre dans une société où domine l'inégalité, et il est illusoire d'espérer transformer la société si l'on ne dispose pas d'hommes libres, prêts à se sacrifier pour cette liberté, pour l'égalité de tous devant la loi. Il faut donc faire les deux choses à la fois : « *il faut étudier la société par les hommes et les hommes par la société* »¹⁰ Rousseau demande aux éducateurs de faire des enfants des égaux afin qu'ils le deviennent. C'est pour cette raison que l'Emile et le

⁹ Convention internationale des droits de l'enfant, Convention des Nations Unies 20 novembre 1989.

¹⁰ J.J. Rousseau, l'Emile ou de l'éducation, GF Flammarion.

Contrat social sont indissociables, l'éducation étant au service du politique et le politique levier de l'éducation. Les deux œuvres sont publiées la même année en 1762, et ce n'est pas un hasard.

Rousseau a une pensée visionnaire dans la mesure où il ne cesse de dénoncer les besoins artificiels. Sa vision de l'éducation renvoie à des thèmes de grande actualité dans la mesure où elle questionne la société de consommation et la posture de la frugalité comme condition d'un possible bonheur. « *Savez-vous quel est le plus sûr moyen de rendre votre enfant misérable ? C'est de l'accoutumer à tout obtenir* ». ¹¹ La dépendance aux choses, c'est-à-dire l'assujettissement aux seuls besoins naturels, ne nuit point à la liberté, puisque la vraie liberté est précisément de n'être soumise qu'aux lois de la nature. Enfin son approche de la nature est tout à fait prophétique, et là encore sa démarche pluridisciplinaire est tout à fait intéressante ; il se fait économiste quand il s'agit d'étudier les domaines agricoles et les besoins alimentaires. Il redevient philosophe en s'interrogeant sur la fascination que les fleurs exercent sur l'Homme, il se fait théologien enfin en présentant la magnificence de la nature comme une ruse utilisée par Dieu pour permettre à l'homme de s'élever spirituellement. Son dialogue permanent avec la nature, sa proximité à la fois physique mais aussi intellectuelle et sentimentale peut en faire un des pionniers des défenseurs de l'environnement. Cette posture est notamment défendue par Philippe Roch dans un ouvrage récent intitulé « Dialogues avec JJ Rousseau sur la nature ». ¹²

Pour terminer ce tour d'horizon de la pensée de Rousseau comme précurseur d'une vision moderne des droits de l'homme, j'évoquerai son rapport aux valeurs transmises dans le projet éducatif en lien avec son rapport à la religion. Là encore la pensée de Rousseau, bien qu'elle fut largement incomprise de ses contemporains est moderne dans la mesure où elle dénonce l'instrumentalisation du religieux par le Pouvoir politique mais aussi par l'autorité ecclésiastique. Si Rousseau peut apparaître, par certains côtés, anticlérical, il n'est pas antireligieux. Mais Il préconise une intériorisation des valeurs inspirées de l'évangile qui fait d'Emile un homme libre, ayant une haute conscience morale et non un être superficiel et soumis à un système religieux et clérical imposé de l'extérieur. Cette recherche libre de vérité comme fondement de la liberté permet à l'homme de se forger une religion civile, qui constitue le fondement de la citoyenneté. Ce « vouloir vivre ensemble » repose sur un ordre librement consenti, qui nait ni de l'ordre religieux imposé ni du droit naturel, mais de la décision des hommes entre eux. On pressent dans la pensée de Rousseau les premières intuitions fondatrices de la laïcité.

¹¹ Emile, ou de l'éducation, livre II op.cit, p. 101.

¹² Philippe Roch Dialogues avec JJ Rousseau sur la nature. Labor et Fides, 2012.

POUR CONCLURE

La pensée de Rousseau largement incomprise de ses contemporains est une pensée vagabonde, métissée, faite de ponts entre les disciplines, de passerelles entre l'univers du rationnel, du spirituel, l'artistique, le scientifique. Cette pensée résonne en moi et m'évoque celle de Michel Serres qui en 1992 publiait « Le contrat de nature. » Ce porte-parole de l'appel de Heidelberg, l'année du sommet de Rio pour la promotion d'une écologie de la terre reçut les mêmes critiques que celles qui furent adressées à Rousseau en son temps. C'est sans doute le lot des poètes philosophes, celui des nomades des disciplines ou des porte-paroles du métissage intellectuel que de susciter autant d'incompréhension.

REFERENCES

Convention internationale des droits de l'enfant, Convention des Nations Unies 20 novembre 1989.

Emile, ou de l'éducation, livre II.

Jean Starobinski, Jean Jacques Rousseau, La transparence et l'obstacle, Tel Gallimard. 2012.

J.J Rousseau, l'Émile ou de l'éducation, GF Flammarion.

Philippe Roch Dialogues avec JJ Rousseau sur la nature. Labor et Fides, 2012.

Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, les classiques de la philosophie, le livre de Poche.

Rousseau, Du contrat social, chapitre IV, de l'esclavage, Le livre de poche.

Recebido em: 07/06/2017

Aprovado em: 10/06/2017